

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2025

Présents : Jean-Louis POLETTI - Sylvie GUISET - Mireille GRONDONA - David CHAUMEIL - Catherine ROSIGUE - Bruno GIRARD - Philippe MARCE - Nathalie LEBRUN

Absents excusés : Bruno DEGENETAIS procuration à Sylvie GUISET - Frédéric SEGUIN procuration à David CHAUMEIL - Jocelyne MOULIN procuration à Catherine ROSIGUE - Claire D'AGOSTINO

Secrétaire de séance : David CHAUMEIL

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h47 sous la présidence de M. Jean-Louis POLETTI, Maire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Budget communal : Compte Financier Unique 2024
- Budget assainissement : Compte Financier Unique 2024
- SIEL : Renouvellement adhésion à Géoloire42 Cadastre
- Administratif : CDG42 Convention participation risque santé 2026
- Assainissement : Poste de relevage de la Priverie, renouvellement de convention avec la SAUR

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir
- Questions diverses

- Budget communal : Compte Financier Unique 2024

Madame GUISET Sylvie, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte de résultat pour le budget communal 2024 pour vote d'approbation au prochain conseil.

- Budget assainissement : Compte Financier Unique 2024

Madame GUISET Sylvie, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au conseil municipal le compte de résultat pour le budget assainissement 2024 pour vote d'approbation au prochain conseil.

- SIEL : Renouvellement adhésion à Géoloire42 Cadastre

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que la commune adhère à Géoloire42, le service de consultation du cadastre fourni par le Syndicat d'Energies de la Loire (SIEL42).

L'adhésion à ce service étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler ; la convention est d'une durée de 6 ans pour un montant annuel de 246€.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité le renouvellement de la convention d'adhésion et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Administratif : CDG42 Convention participation risque santé 2026

Monsieur le Maire, explique au conseil municipal que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a institué, à compter du 1^{er} janvier 2026, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances souscrits par leurs agents.

A ce titre, la commune peut mandater le Centre Gestion de la Loire pour lancer la procédure de mise en concurrence nécessaire à l'établissement d'une convention de participation au risque santé pour le personnel communal.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de se s'associer à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion de la Loire et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

- Assainissement : Poste de relevage de la Priverie, renouvellement de la convention avec la SAUR

La convention avec la SAUR, pour le suivi et l'entretien du poste de relevage de la Priverie est arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal la nouvelle convention.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité le renouvellement de la convention et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

Divers :

- Point sur les travaux en cours et à venir :

Une présentation des travaux en cours et à venir a été faite au conseil municipal.

- Questions diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h56.